

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2024

Le 10 décembre deux mille vingt-quatre, à 15h00, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2024.

Présents : Valérie Biégalski, Luc Bouniol-Laffont, François Decoster, Dominique de Font-Réaulx, Laurence des Cars, Sabine Finez, Aline François-Colin, Olivier Gabet, Sandra Guthleben, Jean-Yves Larrouturou, Henri Loyrette, Caroline Meloni, Jean-Paul Mulot, Hilaire Multon, Kim Pham, Mathilde Prost, Lucie Ribeiro, Sylvain Robert, Loraine Vilain

Pouvoirs : Pouvoir de Souraya Noujaïm à Aline François-Colin, Pouvoir de Daniel Percheron à Jean-Yves Larrouturou, Pouvoir de Frédéric Salat-Baroux à Henri Loyrette, Pouvoir d'Ariane Thomas à Olivier Gabet

Excusés : Xavier Bertrand, Christelle Buissette, Alexandre Cousin, Valérie Cu villier, Mady Dorchies-Brillon, Bertrand Gaume représenté par Sandra Guthleben, Souraya Noujaïm, Daniel Percheron, Frédéric Salat-Baroux, Francis Steinbock, Ariane Thomas

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Annabelle Ténèze, Rémi Maillard, Juliette Barthélémy, Véronique Petitjean, Manon Verdin,

Conseil régional : Audrey Lory, Gaëlle Poulard, Solange Sarrat-Langer,

Conseil départemental du Pas-de-Calais : Romuald Fiche,

Communauté d'agglomération Lens-Liévin : Marie-Francine François, Patrice Joosep.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme Sabine Finez est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-276

Election de la présidence et des vice-présidences du Conseil d'Administration du Musée du Louvre-Lens

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9, L 1612-12 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi 2006-723 du 22 Juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu le décret 2002-1172 du 11 Septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* » ;

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre-Lens », et notamment ses articles 10.1, 10.2 et 11 ;

Vu la délibération n°2021-214 en date du 15 septembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration ;

Vu la délibération n°2021-215 en date du 15 septembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration ;

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant qu'aux termes de l'article R.1431-8 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil d'administration des établissements publics de coopération culturelle de désigner un ou une Président(e) ;

Considérant qu'aux termes de l'article 10.1 « Composition du Conseil d'Administration » des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre-Lens », qui prévoit que les vice-présidents sont au nombre de quatre et élus selon les modalités suivantes : « le Conseil d'Administration élit également, en son sein, quatre vice-présidents représentant la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et la Ville de Lens ;

Considérant que le Conseil d'administration doit élire le ou la Président(e) et les 4 Vice-Présidents de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre-Lens » ;

Considérant que cette élection doit être effectuée à la majorité des deux tiers.

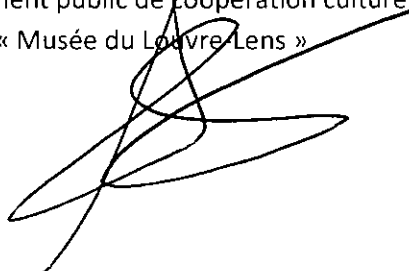
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés (21 votes favorables dont 4 pouvoirs, une abstention) :

- D'élire en qualité de Présidente : Madame Laurence des Cars
- D'élire en qualité de Vice-Présidents :
 - Monsieur François Decoster
 - Madame Valérie Cu villier
 - Madame Christelle Buissette
 - Monsieur Sylvain Robert

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre-Lens »



Délibération certifiée exécutoire le